

BUREAU DE COORDINATION DES ÉTUDES
Fiche d'identification de la mise à jour

COMMISSION : Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté.

ÉTUDE ORIGINALE

Référence : Volume 3, pages 139 à 184

Auteurs : Roma Dauphin et Stanislas Slosar

Titre : Étude des modalités de maintien de l'espace économique canadien actuel après l'accession du Québec à la souveraineté

MISE À JOUR

Auteurs : Roma Dauphin et Stanislas Slosar

Titre : Étude des modalités de maintien de l'espace économique canadien actuel après l'accession du Québec à la souveraineté

Commentaires : La mise à jour a été rédigée en deux parties distinctes, la première produite par Stanislas Slosar, la seconde par Roma Dauphin.

2002-01-22

SOMMAIRE

Le commerce du Québec, depuis dix ans, a pris un virage historique, à savoir que ses exportateurs sont de plus en plus concentrés vers les États-Unis plutôt que vers son partenaire traditionnel : les autres provinces canadiennes.

En apparence, ce virage peut être attribué à l'accord du libre-échange de 1989. La dépréciation du dollar canadien, l'exceptionnelle croissance des États-Unis durant la période étudiée et, enfin, la rationalisation à l'échelle nord-américaine des entreprises ayant des usines des deux côtés de la frontière sont tous des facteurs qui semblent avoir contribué davantage à re canaliser les exportations du Québec de l'axe est-ouest vers l'axe nord-sud que l'accord de 1989.

Quoiqu'il soit prématuré d'essayer de tirer des conclusions fermes quant à qui sera le principal partenaire commercial du Québec à l'avenir, il est maintenant indéniable que le Québec est moins dépendant de l'union économique canadienne qu'il ne l'était dix ans passés.

(Roma Dauphin)

*Étude des modalités de maintien de l'espace économique canadien
actuel après l'accession du Québec à la souveraineté*

Sommaire exécutif

La mise à jour de cette étude prend en considération des facteurs nouveaux, intervenus lors de dix dernières années, qui seraient de nature à affecter la validité de la conclusion de l'étude initiale. Celle-ci préconisait la négociation, après la sécession du Québec, d'une union économique entre le Québec et le Canada, à la fois comme l'établissement d'un nouveau mode de rapports entre ces deux collectivités et comme la façon de préserver, dans l'intérêt commun, l'espace économique canadien existant.

Parmi ces facteurs, les principaux se trouvent au Canada même: le premier constitue l'avis de la Cour suprême au sujet du *Renvoi sur la sécession du Québec* qui exige que la question référendaire soit claire, autant que la réponse, et que la sécession se fasse au moyen d'amendement de la Constitution, dont la Cour ne définit pourtant pas les critères et modalités, dans un cas comme dans l'autre. La procédure de vérification de la clarté que les autorités fédérales se sont imposée dans la *Loi de clarification* - le deuxième facteur - est largement discrétionnaire quant à ses critères, aléatoire dans ses résultats et, surtout, elle empêche de fait la discussion du maintien de l'espace économique canadien avant le référendum et pourrait retarder sensiblement le début de la négociation de cette question entre le Québec et le Canada. De surcroît, l'échec de cette vérification rend impossible l'adoption de l'amendement de la Constitution et du même coût - la sécession formelle elle-même. Quant à l'amendement, sa procédure est incertaine, tout comme son issue, si les autres provinces devaient y prendre part. Il est donc suggéré que cet amendement ne porte que sur la cessation de l'application du droit du Canada au Québec, le reste faisant l'objet d'une entente à part entre le Québec et le Canada, afin de réduire - peut être à deux, peut-être à huit - le nombre d'entités qui devraient l'approuver, en réduisant du même coup le risque d'échec.

Sur le plan international, il s'avère que l'espace économique international propre au Québec est aussi important à préserver que l'espace économique canadien, alors que son maintien en place dépend en grande mesure des autorités fédérales qui agissent, par exemple au sein des organisations internationales compétentes. Ainsi, la préservation de l'espace économique international du Canada au bénéfice du Québec, notamment l'appartenance à l'ALÉNA et à l'OMS, pourrait dépendre du succès des négociations consacrées au maintien de l'espace économique canadien actuel.

Il serait donc d'autant plus important que ces négociations qui devraient viser l'établissement de l'union économique entre le Québec et le Canada n'échouent pas. Or, le fait d'en avoir reporté le début pour l'après-référendum, condamne pratiquement ces pourparlers à durer bien au-delà de ce serait un délai politiquement acceptable à la population du Québec. De l'autre côté, la négociation réussie d'une union économique débouche toujours sur l'abandon d'une partie de la souveraineté, ce qui pourrait s'avérer politiquement inopportun au moment même d'accession à celle-ci.

Par conséquent, il est suggéré que le Québec devrait reporter cette négociation à plus tard et tenter plutôt, au moyen de négociation d'une entente, par voie de législations parallèles ou en vertu de sa propre décision, de maintenir en vigueur les éléments essentiels et existant de l'espace économique canadien actuel. Ce sont, d'un côté, les règles assurant un libre-échange partiel entre les provinces fondé sur une clause constitutionnelle et sur l'*Accord sur le commerce intérieur*. De l'autre côté, il s'agirait de l'union douanière constituée par le Canada tout entier et de l'union monétaire, les deux très importantes pour assurer la transition de l'économie du Québec et pour assurer une certaine stabilité de la position du Québec au sein du libre-échange nord-américain et au sein du régime du commerce mondial administré par l'OMS. Le Québec

devrait, en plus, chercher à maintenir l'applicabilité, ne serait-ce temporairement, des principales pièces législatives fédérales qui permettent à l'économie de fonctionner (banques, transports, communications, etc.)

La préservation de ce qui existe serait plus facile à négocier en raison de la meilleure connaissance des sujets et de l'intérêt plus probable de part et d'autre.

(Stanislas Slosar)